

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 12/2010

**concernant la demande d'un crédit d'étude
pour l'établissement du dossier
d'assainissement du bruit routier**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 7 septembre 2010 à 20.00

en la salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

Crédit d'étude pour l'assainissement du bruit routier

S O M M A I R E

Chapitres

- 1. Objet du préavis**
- 2. Généralité**
- 3. Opportunité**
- 4. Présentation du projet**
- 5. Crédit d'étude (honoraires)**
- 6. Planification**
- 7. Conclusions générales**
- 8. Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 16 août 2010

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de Fr. 41'000.- pour l'établissement du dossier d'assainissement du bruit routier des infrastructures communales et cantonales.

2. Généralité

Dans le respect de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), de l'Ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB) et du règlement vaudois d'application de la LPE, la Municipalité souhaite porter son effort sur la problématique de l'assainissement du bruit routier des infrastructures communales et cantonales dont le trafic journalier moyen est supérieur à 3000 véhicules.

3. Opportunité

L'objectif est d'obtenir les subventions fédérales allouées pour l'assainissement des bâtiments jusqu'en 2018. Pour ce faire, la Municipalité a demandé une offre au bureau spécialisé Ecoscan, études en environnement à Lausanne, pour l'établissement du dossier « bruit routier ».

4. Présentation du projet

La démarche proposée est conforme au cahier des charges du service cantonal des routes et comprend les 8 phases de travail suivantes :

- Récolte des données de base auprès de la Commune et du Service cantonal des routes ;
- Mesures de bruit ponctuelles aux abords du réseau routier considéré afin d'établir la situation sonore actuelle ;
- Relevé des façades exposées au bruit routier, du type d'affectation des bâtiments concernés et du nombre de personnes touchées ;
- Niveaux sonores actuels ;
- Niveaux sonores futurs avant assainissement ;

- Mesures d'assainissement, recherche de solutions respectant les directives fédérales ;
- Niveaux sonores après assainissement ;
- Dossier final, établissement de tous les documents conformément aux directives du service cantonal des routes.

La longueur totale du réseau routier à considérer représente environ 10 km pour les routes communales et environ 4 km pour les routes cantonales.

5. Crédit d'étude (honoraires)

Prestations	Montants	Total
Bureau Ecoscan :		
• Récolte des données	1'760.00	
• Mesures de longue durée et rapport	4'340.00	
• Mesures in situ	3'630.00	
• Niveaux sonores actuels	2'620.00	
• Niveaux sonores futurs avant assainissement	890.00	
• Mesures d'assainissement	1'820.00	
• Niveaux sonores futurs après assainissement	1'740.00	
• Dossiers annexes	10'060.00	
• Dossier final	4'380.00	
• Séances	970.00	
• Frais	3'220.00	35'430.00
Honoraires ingénieurs trafic	2'000.00	2'000.00
Total brut		37'430.00
TVA 8%		2'994.40
Total TTC arrondi à		41'000.00

6. Planification

Nous estimons le programme de travail de la manière suivante, dès l'adoption du préavis :

• Récolte des données	1 mois
• Niveaux sonores actuels	2 mois
• Niveaux sonores futurs	1 mois
• Mesures assainissement	1 mois
• Niveaux sonores futurs après assainissement	2 mois
• Validation du projet	½ mois
• Dossier final	1 mois
• Rendu du dossier final	½ mois
Total	9 mois

La part à charge du Service cantonal des routes estimée à CHF. 7'400.- n'est pas prise en considération dans le présent crédit d'étude.

7. Conclusions générales

La Municipalité insiste sur l'importance de cette étude qui définira, dans la mesure du possible, les mesures qui permettront d'abaisser les niveaux sonores en dessous des valeurs limites d'immission fixées par l'Ordonnance fédérale contre le bruit.

8. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 41'000.- ;
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur les exercices courants, via le compte 430.3185.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire adj.

J. de Gautard

A. Picci

Annexe : - plan schématique des routes communales concernées

Municipal délégué : M. Dominique Epp

Commune de Saint-Légier-La Chiésaz

Route des Deux-Villages 23

Plan de situation sans échelle

Etude cadastre du bruit routier

Le cadastre de ce plan n'a pas de valeur officielle.

